



DÉLIBÉRATION N° 06/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 25

OBJET :

FINANCES

Budget Communal 2024 –

Ouverture d'une ligne de trésorerie
auprès de la Caisse d'Epargne et de
Prévoyance d'Auvergne et du
Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 8 février 2024.

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Étaient représentés :

Mme Lucie PINTO par Mme Julie FAITOUT.
M. Halim YALCIN par M. Julien PIEDPREMIER.
Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT.
M. Alexis VALLENT par M. Eric DERSIGNY.
M. Jean-Louis ANTONY par Mme Laurence DUPONT.

Étaient absents :

Mme Christiane ZELUS.
M. Joël DE AMORIM.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Laurent THEVENOT, Maire, expose à l'assemblée qu'afin de pouvoir mobiliser à tout moment et très rapidement des fonds pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie notamment dans le cadre du préfinancement d'opérations d'investissement en cours de réalisation et, notamment, pour lesquelles le versement des subventions acquises n'a pas encore été perçu, la Commune de Volvic souhaite souscrire auprès d'un organisme bancaire l'ouverture d'un crédit nommé « ligne de trésorerie ».

La ligne de trésorerie permet notamment à l'emprunteur de solliciter des demandes de versement de fonds (« tirages ») lorsqu'il le souhaite.

Pour faire suite à la consultation de trois organismes bancaires, la proposition établie par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin a été retenue selon les conditions prévues au contrat et qui sont décrites ci-après :

- Type de ligne de trésorerie : Ligne de trésorerie interactive
- Montant : 400 000 € utilisables par tirages et remboursements successifs
- Durée maximum : 12 mois à compter de la date de signature
- Taux d'intérêt applicable : Tirage indexé sur €STR
- Marge : 0,59 %
- Pas de frais de dossier
- Commission d'engagement : 400 €
- Commission de non engagement : 0,10 % de la somme entre le montant de la ligne de trésorerie interactive et de l'encours moyen

Accusé de réception en préfecture
063-216304709-20240215-06-2024-DE
063-216304709-20240215-1603/2024

Les tirages, remboursements et paiements des intérêts et commissions sont réalisés par débit/crédit d'office.

Ainsi, le Conseil Municipal, M. Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin d'un montant de 400 000 € dans les conditions précitées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie dans les conditions prévues par le contrat ci-joint ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture

le : 16/02/2024

Publié ou notifié

le : 16/02/2024

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Accusé de réception en préfecture
063-216304709-20240215-06-2024-DE
Date de réception préfecture : 16/02/2024